

NOTICE OF PUBLIC MEETING AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PLANNING
ADVISORY
COMMITTEE

COMITÉ
CONSULTATIF
EN MATIÈRE D'URBANISME

BATHURST PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Tuesday, May 4, 2021, at 5:15 PM
COUNCIL CHAMBERS, CITY HALL
150 ST. GEORGE STREET

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following application at its next regular meeting:

1264 Youghall Drive: Mr. Mathieu Côté has made an application to use the property located at 1264 Youghall Drive for a mobile food truck (Singing Nomad Café).

The property is presently zoned Rural and the proposed use of the property is not permitted.

SPECIAL POWERS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE:

1.7.2 The Advisory Committee may, subject to such terms and conditions as it considers fit;

- (a) authorize, for a temporary period not exceeding one year, a development otherwise prohibited by the By-Law;
- (b) require the termination or removal of a development authorized under clause (a) at the end of the authorized period.

2008 Queen Elizabeth Drive: Mr. Joshua Jenks has made an application to build a house 20.4 feet by 32 feet (652 square feet) on the property located at 2008 Queen Elizabeth Drive. The Zoning By-law, section 3.5.4 states that:

Architectural Standards

- 1) No building or structure may be placed, erected or altered, and the Advisory Committee shall not approve plans therefore, if, in the opinion of the Advisory Committee;
- a) the architectural design of the proposed building or structure is not related to the physical features, to the aspects and prospects of its site and its surroundings, and to orientation and climatic conditions;



COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Mardi 4 mai 2021 à 17 h 15
SALLE DU CONSEIL, HÔTEL DE VILLE
150, RUE ST. GEORGE

UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera les demandes suivantes :

1264, promenade Youghall : M. Mathieu Côté a présenté une demande visant à utiliser la propriété située au 1264, promenade Youghall pour y installer un camion-restaurant (Singing Nomad Café).

La propriété est actuellement classée Rurale et l'usage proposé de la propriété n'est pas permis.

POUVOIRS SPÉCIAUX DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME :

1.7.2 Le comité consultatif en matière d'urbanisme peut, aux conditions et selon les modalités qu'il estime indiquées :

- (a) autoriser, pour une période temporaire d'au plus un an, un aménagement par ailleurs interdit par le présent arrêté;
- (b) exiger la cessation ou la suppression d'un aménagement autorisé en vertu de l'alinéa (a) à l'expiration de la période autorisée.

2008, promenade Queen Elizabeth : M. Joshua Jenks a présenté une demande visant à construire une maison de 20,4 pieds sur 32 pieds (652 pieds carrés) sur la propriété située au 2008, promenade Queen Elizabeth. L'article 3.5.4 de l'Arrêté de zonage stipule que :

Normes architecturales

- 1) Il est interdit d'implanter, d'édifier ou de modifier un bâtiment ou une construction, et le comité consultatif en matière d'urbanisme n'en approuve les plans si, de son avis :

- b) the external appearance of the proposed building or structure is not a good expression of structure, materials of construction and the purposes for which the building is to be used;
 - c) the form, proportions, coloring, use of materials, or sitting of the proposed building or structure fails to bear a complementary relationship to neighboring buildings and to civic qualities of the locality in which the building or structure is to be placed, erected or altered;
 - d) the proposed building or structure involves the use of false fronts, false works, false roofs or materials in superficial imitation of other materials;
 - e) the appearance of the proposed building or structure is likely to be below the general standard prevailing or intended to prevail in the zone.
- a) le concept architectural de la construction ou du bâtiment proposé ne s'inscrit pas harmonieusement dans le cadre physique et les perspectives visuelles de son emplacement et du voisinage et ne respecte pas les critères d'orientation et d'adaptation aux conditions climatiques;
 - b) l'aspect extérieur de la construction ou du bâtiment proposé ne respecte pas les critères de qualité structurale et de qualité des matériaux de construction et n'indique pas bien les fins auxquelles le bâtiment sera affecté;
 - c) la forme, les proportions, la couleur, l'agencement des matériaux ou l'implantation de la construction ou du bâtiment proposé ne s'inscrivent pas harmonieusement dans le cadre bâti du voisinage ou dans le caractère de la localité où la construction ou le bâtiment doit être implanté, édifié ou modifié;
 - d) la construction ou le bâtiment proposé comporte des façades rapportées, des ouvrages provisoires, des soustoitures ou des imitations superficielles d'autres matériaux;
 - e) la construction ou le bâtiment proposé risque d'avoir une apparence en deçà des normes généralement acceptées ou des normes que l'on veut appliquer dans la zone considérée.

906 Sycamore Avenue: 674872 NB Inc. has submitted a tentative subdivision plan to the City of Bathurst Municipal Development Officer for approval. The purpose of the subdivision plan is to create lots 2020-1 and 2020-2.

906, avenue Sycamore : 674872 NB inc. a présenté un plan de lotissement provisoire à l'agent municipal d'urbanisme de la Ville de Bathurst pour obtenir son approbation. Le but du plan de lotissement est de créer les lots 2020-1 et 2020-2.

The property is presently vacant and is zoned Residential Single and Two Unit Dwelling. Lot 2020-1 will have 60 feet of frontage on Sycamore Avenue and lot 2020-2 will have 51 feet of frontage on Sycamore Avenue.

La propriété est actuellement vacante et classée Zone résidentielle, habitation à unité simple et à deux unités. Le lot 2020-1 aura 60 pieds de façade sur l'avenue Sycamore et le lot 2020-2 aura 51 pieds de façade sur l'avenue Sycamore.

The City of Bathurst Zoning By-Law states that the minimum lot width requirement for a building lot is 60 feet, creating a variance of 9 feet for lot 2020-2. The Planning Advisory Committee needs to approve the variance before the Municipal Planning Officer can approve the proposed subdivision plan.

L'Arrêté de zonage de la City of Bathurst indique que la largeur minimale d'un terrain à bâtir est de 60 pieds, créant une dérogation de 9 pieds pour le lot 2020-2. Le comité consultatif en matière d'urbanisme doit approuver la dérogation avant que l'agent municipal d'urbanisme ne puisse approuver le plan de lotissement provisoire.

645 Riverside Drive: Mr. Tim Wafer has made an application to build an addition of 22 feet by 24 feet (540 square feet) on the house located at 645 Riverside Drive. The property is presently zoned Residential Single and Two Unit Dwelling.

645, promenade Riverside : M. Tim Wafer a présenté une demande visant à construire un agrandissement de 22 pieds sur 24 pieds (540 pieds carrés) sur la maison située au 645, promenade Riverside. La propriété est actuellement classée Zone résidentielle, habitation à unité simple et à deux unités.

The proposed addition will be located 5 feet +/- from the side lot line. The City Zoning By-Law states that "No building may be placed, erected or altered so that it is within 6 ft. of a side lot line" creating a variance of 1 ft. for the side lot line setback.

L'agrandissement proposé sera situé à environ 5 pieds de la limite latérale. Conformément à l'Arrêté de zonage de la City of Bathurst, « Il est interdit d'implanter, d'édifier ou de modifier un bâtiment de façon à ce qu'il se trouve à moins de 6 pieds d'une limite latérale », créant une dérogation de 1 pied pour la marge de recul de la limite latérale.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee in regards to this application is invited to inform the Department of Planning and Development **before 4:00 pm, Friday, April 30, 2021, by calling 548-0457.** The Planning Advisory Committee will meet at 5:15 pm, Tuesday, May 4, 2021, to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.

Tout individu souhaitant faire des représentations auprès du comité au sujet de ces demandes est invité à en informer le Service d'urbanisme **avant 16 h, le vendredi 30 avril 2021, au 548-0457.** Le comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira le mardi 4 mai 2021 à 17 h 15 pour prendre connaissance des objections écrites. Toute personne désirant s'adresser au comité au sujet desdites objections pourra le faire à ce moment.

Donald McLaughlin
Municipal Planning Officer / Agent municipal d'urbanisme